

Claude SATINET
Président

Madame Hanen REZGUI PIZETTE
Présidente
ASIDCOM
BP 50029
59007 LILLE CEDEX

Objet : Norme européenne halal

le : 5 mars 2015

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 25 janvier 2015, vous nous faites part de la position de l'association ASIDCOM concernant les travaux de normalisation de la commission AFNOR/V06A « Denrées alimentaires Halal » et vous nous interrogez sur la légitimité du cadre dans lequel s'inscrit l'élaboration de la future norme européenne.

Nous souhaitons vous rappeler les principes essentiels de la normalisation.

Le cadre commun dans lequel sont conduits les travaux de normalisation à l'échelle européenne est le Règlement européen 1025/2012. Ce texte impose en particulier à chacun des membres du CEN et du CENELEC l'adoption, dans sa collection nationale, de la norme européenne ; cette obligation s'applique même aux membres ayant fait part dès le début d'un désaccord fondamental, comme cela a été le cas de la France vis-à-vis de la création du comité CEN/TC 425 "Halal Food".

Les acteurs français consultés par AFNOR, préférant être présents dans les travaux pour s'assurer que les intérêts nationaux soient préservés au mieux, ont souhaité s'impliquer dans ce comité CEN/TC 425, au travers de la commission miroir AFNOR/V06A "Denrées alimentaires Halal".

Conformément aux règles du Système français de normalisation et à la norme NF X 50-088, et comme c'est le cas pour toutes les normes volontaires, AFNOR s'est assurée de la participation de toutes les catégories de parties prenantes au sein de cette commission ; il s'est agi en l'occurrence de représentants de la communauté musulmane (notamment autorités comme le CFCM et les grandes mosquées), des Pouvoirs Publics (comme le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Economie), des industriels de l'agroalimentaire, des organismes de recherche, des associations de consommateurs et de protection des animaux. Votre association participe d'ailleurs à ces travaux et nous vous en remercions.

Lors de la première réunion du CEN/TC 425 "Halal Food", il a été décidé de développer une norme européenne "Denrées Halal - Principes généraux et exigences". Un premier document est actuellement en cours d'élaboration. Au moyen de consultations et de deux réunions européennes annuelles, les 33 pays membres du CEN apportent les contributions élaborées au sein de leur propre commission miroir. Nous vous rappelons que, tant au plan national, qu'au plan européen, le fonctionnement de la normalisation résulte d'une démarche collective de recherche de consensus, visant à prendre en compte l'ensemble des intérêts exprimés.

Le CEN/TC 425 a également souhaité aborder l'aspect religieux en créant un groupe consultatif réunissant des représentants de différentes obédiences religieuses au niveau européen. C'est en avril 2015 que sera fixée la composition de ce groupe.

Comptant toujours sur votre contribution active au sein de cette commission, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sincères salutations.



Claude SATINET
Président

En copie :

M Dalil BOUBAKEUR, Président du CFCM et Recteur de la GMP
M Mohammed MOUSSAOUI, Président d'Honneur du CFCM
M Aslam TIMOL, Président de la Commission Halal du CFCM
M Arnar LASFAR, Président de l'UOIF
M Kamal KAPTANE, Recteur de la Grande Mosquée de Lyon
M Khalil MERROUN, Recteur de la Grande Mosquée d'Evry